

Paris, le 24 mars 2020

Communiqué de l'UNPS Face à l'épidémie de Covid19, l'UNPS appelle à la solidarité et à la coopération

Depuis plusieurs semaines, notre pays est confronté à une situation sans précédent. De nombreuses composantes de la société sont engagées en première ligne, pour combattre l'épidémie, mais aussi pour servir la population et répondre à ses besoins essentiels. Nombre de professionnels de santé se mobilisent ainsi au quotidien.

La solidarité de tous envers les soignants, mais également envers tous les autres professionnels engagés doit se traduire par des actes. Pour leur permettre d'accomplir leur mission, et gagner rapidement la bataille engagée, il est avant tout essentiel que chaque habitant de notre pays respecte les consignes données pour briser la chaîne de la contamination et se confine réellement.

L'UNPS¹ appelle à une coopération totale entre les différents secteurs de la santé : les libéraux doivent décharger les établissements de santé pour leur permettre la prise en charge des patients Covid19 les plus atteints et doivent tout mettre en œuvre pour que le plus grand nombre de patients puisse rester à domicile dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire.

De plus, chaque professionnel de santé libéral est disponible pour participer activement à l'accompagnement de la gestion de la crise que nous vivons.

À cet effet, les équipes de soins de ville qu'elles soient ou non structurées (ESP, MSP) doivent prendre toute leur place pour assumer leur rôle de maillage de la prise en charge en s'organisant et se coordonnant afin :

1. Que les patients atteints par le Covid19 mais non dégradés puissent rester à domicile avec une prise en charge similaire à celle dont ils bénéficieraient s'ils étaient hospitalisés,
2. Que les patients COVID+ renvoyés chez eux par les hôpitaux soient pris en charge dans les mêmes conditions,
3. Que les patients guéris puissent bénéficier de l'accompagnement leur permettant de recouvrer une santé optimale dans les meilleurs délais.
4. Que les patients atteints d'autres pathologies continuent à bénéficier de soins de qualité,

Mais la société doit aussi protéger les soignants et leur donner les moyens matériels et humains pour accomplir leur devoir en toute sécurité. Ce n'est pas encore le cas aujourd'hui : la pénurie est réelle et la progression exponentielle de l'épidémie aggrave chaque jour la situation. L'UNPS appelle les pouvoirs publics, mais aussi tous ceux qui disposent de ces moyens, de les mettre à disposition : si les soignants tombent malades, personne ne pourra les remplacer !

¹ L'Union Nationale des Professionnels de Santé (UNPS) a été créée par la Loi portant réforme de l'Assurance maladie du 13 août 2004 ; elle regroupe des représentants de 22 organisations syndicales de professionnels de santé en exercice libéral en France, reconnues officiellement les plus représentatives.



Pour ceux qui sont en première ligne, il s'agit bien entendu du matériel de protection : masques FFP2, gants, blouses, charlottes, sur bottes, gel hydroalcoolique, etc... Ils sont leur seule protection face au virus.

Pour tous les acteurs de la coordination, il est urgent de débloquer au plus vite les moyens logistiques permettant l'organisation et la coordination des libéraux de santé sur le terrain. Il s'agit notamment de leur donner au plus vite les listings informatiques des professionnels de santé, territoire par territoire, pour faciliter les contacts et déployer à grande échelle les solutions numériques de la coordination. À cet effet, l'UNPS demande que les CPAM transmettent les fichiers ADELI complet aux acteurs des coordinations.

L'UNPS reste disponible, au service des autorités de tutelles et de la Nation, pour remplir pleinement son rôle de coordination des acteurs dans l'interprofessionnalité.

Contact presse : Jocelyne Wittevrongel, Présidente – 06 07 87 14 20